

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 20 décembre 2021

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021

**2021 DFA 88** Restaurant Laurent (8e) – Avenant n°3 à la convention d'occupation du domaine public pour l'occupation du « Restaurant LAURENT » (8°) du 30 décembre 2011.

**M. Paul SIMONDON, rapporteur**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.2122-21, L.2122-22, L.2241-1 et L.2511-1 et suivants ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L. 2125-1, L. 2125-3 et L.2122-1-2 ;

Vu la saisine pour avis de Monsieur le Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement en date du 2 décembre 2021 ;

Vu le projet de délibération en date du 30 novembre 2021 par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris l'autorisation de signer l'avenant n°3 à la convention d'occupation du domaine public pour l'occupation du « Restaurant LAURENT » avec la SA SOCIÉTÉ EUROPÉENNE DES GRANDS RESTAURANTS, prolongeant de deux mois la durée du contrat ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Paul SIMONDON au nom de la 1<sup>ère</sup> Commission,

Délibère

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n°3 à la convention d'occupation du domaine public pour l'occupation du « Restaurant LAURENT » avec la SA SOCIÉTÉ EUROPÉENNE DES GRANDS RESTAURANTS, dont le texte est joint.

Article 2 : Les recettes correspondantes seront imputées sur le budget de fonctionnement de 2022.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**